

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 59

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.